Turquie : manifestations pour préserver les libertés civiques

Partage international n° 307 – Mars 2014

Le 8 février 2014, Istanbul a été une fois de plus le théâtre de manifestations et d'affrontements avec la police. Les manifestants ont pris possession des rues, protestant contre de nouvelles lois du gouvernement réduisant les libertés civiques.

La place Taksim a été encerclée et la police anti-émeutes a dispersé la foule à l'aide de canons à eau et de gaz lacrymogènes.

Le parlement turc a, en effet, émis une loi durcissant le contrôle du gouvernement sur Internet. Des critiques affirment que le gouvernement du premier ministre Recep Tayyip Erdogan s'en prend aux libertés d'expression et au journalisme d'investigation.

La nouvelle législation qui doit encore être signée par le président turc, permettrait aux autorités de bloquer sans délai les sites web sans ordre de la Cour. Elle exigerait en outre que les serveurs enregistrent les activités en ligne de leurs clients pendant deux ans et en informent les autorités sur demande.

En Turquie, l'accès à Internet est déjà limité et des milliers de sites web ont été bloqués. R. Erdogan s'est montré ouvertement critique envers Internet, décrivant Twitter comme un *« fléau »* et condamnant les réseaux sociaux comme étant *« la pire menace pour la société »*. Il a également réfuté les accusations de censure, affirmant que la législation rendrait Internet *« plus sûr et plus libre ».*

Aussi bien Twitter que Facebook ont été largement utilisés par les protestataires afin de diffuser les informations pendant les manifestations de 2013. Parmi les sites bloqués ou mis à l'amende par la loi, l'on compte des services de partage de vidéos sur YouTube et Vimeo, des blogs WordPress et plusieurs émissions online des médias.

Turquie
Date des faits : 8 février 2017
Sources : bbc.co.uk ; reuters.com ; rt.com/news
Thématiques : Société
Rubrique : La voix des peuples